

LES EMPLOIS DES COMMERCE DE CHAMBORD SERONT MAINTENUS

Le Domaine national de Chambord dément formellement des allégations récemment diffusées sur le sort des salariés des commerces de Chambord.

Il n'est pas question de laisser les salariés dans une situation de flou et d'inconnu. Au contraire, les pouvoirs publics ont pris des engagements publics et précis pour garantir la sécurité de l'emploi :

1. Le code du travail fait obligation au futur commerçant de reprendre les contrats en cours dans le cadre du transfert d'activités.
2. Cette obligation figure dans les délibérations adoptées par le conseil d'administration du 10 juillet 2013, à la demande expresse de la Région Centre.
3. Les engagements ont été réaffirmés le 23 décembre 2013 en réunion publique, en présence du Préfet de Loir-et-Cher et de la direction départementale du Travail, qui suivent le dossier avec vigilance.
4. Le domaine national de Chambord atteste avoir confirmé par lettre officielle d'avocat qu'il imposerait aux futurs commerçants dans les conventions d'occupation la reprise des salariés. Les garanties prises en faveur des salariés ne relèvent pas des protocoles transactionnels avec les commerçants mais des conventions que l'établissement public de Chambord signera avec les futurs occupants.
5. Le Préfet a fait savoir, au nom de l'État, son intention de mettre en place un crédit de formation pour chacun des salariés afin d'assurer la transition entre les actuels et les futurs employeurs.

La situation des salariés des commerces de Chambord fait donc l'objet d'une extrême attention. Nous allons proposer aux salariés d'organiser pour eux une nouvelle réunion d'information.

Contact presse :

Cécilie Munk Koefoed, Responsable de la Communication - 02.54.50.40.31 – cecilie.munk-koefoed@chambord.org